

12225  
Code INSEEST GEORGES DE LUZENCON  
Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Didier CADAUX, Maire, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 247 530.29 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
VOTES : Contre 0 Pour 15

Abstention 3 (GAUFFRE C.,  
CARNAC A.,  
BEAU MONT Y.)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	166 646.04 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	80 884.25 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>247 530.29 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-158 363.04 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-23 680.36 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -182 043.40 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 247 530.29 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	182 043.40 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	65 486.89 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Didier CADAUX, Maire, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 05/04/2023 et de la publication le 05/04/2023.

A SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, le 30/03/2023.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202254-20230330-20230330\_005-DE  
Reçu le 05/04/2023

